



30.000 habitants – classée de 20 000 à 40 000 habitants – Seine Saint Denis -  
Membre de l'EPT Grand Paris Grand Est, territoire de 390 000 habitants

# La ville de Villemomble

## Recrute un

### Directeur adjoint d'accueil de loisirs (H/F)

#### Cadre d'emploi des adjoints d'animations

Missions principales (non exhaustives) :

- ✚ Seconder le directeur dans toutes ses missions,
- ✚ Remplacer le directeur du centre en cas d'indisponibilité
- ✚ Participer à l'élaboration du projet pédagogique, en lien avec le directeur, dans le respect du PEDT (Projet Éducatif Territorial)
- ✚ Élaborer le projet d'animation avec les animateurs,
- ✚ Assurer au quotidien une fonction d'animateur
- ✚ Participer activement aux réunions hebdomadaires les mardis matin et jeudis après-midi
- ✚ Faire respecter la législation en vigueur et les consignes de travail,
- ✚ Assurer des directions selon les nécessités de service, notamment durant les vacances scolaires
- ✚ S'inscrire dans une dynamique de groupe, constructive et positive,
- ✚ Participer aux projets spécifiques et aux animations de Ville (Carnavals, kermesse, course aux œufs...)

#### Modalités - Contraintes du poste – Profil :

- ✚ Diplôme exigé : BPJEPS ou DUT spécialité carrières sociales ou BAFD +80 mineurs ou équivalence
- ✚ Méthodologie de projets
- ✚ Connaissance de la réglementation des accueils de loisirs
- ✚ Connaissance des besoins et des aptitudes des enfants d'âge maternel et élémentaire
- ✚ Encadrement et management d'une équipe
- ✚ Conception et menée d'actions pédagogiques
- ✚ Bon niveau rédactionnel
- ✚ Techniques d'animations et d'encadrement auprès d'enfant d'âge maternel et élémentaire
- ✚ Activités d'éveil, sportives, culturelles et artistiques
- ✚ Horaires irréguliers avec amplitude variable selon la période
- ✚ Bonne maîtrise de l'outil informatique (fonction de base Word, Excel, Outlook).
- ✚ Ponctualité et assiduité
- ✚ Discrétion

#### Période scolaire :

- ✚ L'accueil du matin (7h 30 / 8h 20), 5 mois dans l'année
- ✚ L'accueil du soir (16h 30 / 19h00)
- ✚ Le mercredi (10h de travail sur une amplitude de 7h30 / 19h)
- ✚ La pause méridienne (11h 30 / 13h 20)
- ✚ Réunion les mardis matins (10h à 11h30)
- ✚ Réunions les jeudis après-midis (14h30 à 16h30)

#### Période vacances :

- ✚ 9h36 par jour sur une amplitude 7H30/18H30

#### Rémunération et avantages sociaux :

Rémunération statutaire, régime indemnitaire, prime de fin d'année.

Adresser votre lettre de motivation et votre CV à [enfance@mairie-villemomble.fr](mailto:enfance@mairie-villemomble.fr) ou par courrier à  
Monsieur le Maire de Villemomble – service enfance  
13 bis rue d'Avron 93250 VILLEMOMBLE  
Toutes les offres sur le site [www.villemomble.fr](http://www.villemomble.fr) rubrique « la ville recrute »